

ATTESTATION PERMETTANT DE BENEFICIER DE LA REDUCTION SUR LE TARIF
D'UTILISATION DU RESEAU PUBLIC DE TRANSPORT PREVUE A L'ARTICLE L.
341-4-2 AU TITRE DE L'ANNEE

Situation du bénéficiaire (cocher la/les cases)	
1- Entreprise souhaitant bénéficier du statut d' "entreprise électro-intensive" au sens de l'article D.351-1 (section A)	
2- Site souhaitant bénéficier du statut de "site électro-intensif" au sens de l'article D.351-2 (section A)	
3- Site souhaitant bénéficier du statut de "site hyper électro-intensif" au sens de l'article D.351-3 (section A)	
4- Site permettant le stockage de l'énergie en vue de sa restitution ultérieure au réseau	
5- Autre site	
6- Site ayant moins d'un an d'ancienneté (section B.1)	
7- Site ayant connu une modification importante de son mode de consommation au sens du 6° de l'article D.341-9 (section B.2)	
8- Sites alimentés par un même poste d'entrée, souhaitant bénéficier des dispositions du 7° de l'article D.341-9 (section B.3)	
9- Site engagé dans une démarche d'installation d'un dispositif de comptage géré par le gestionnaire du réseau public de transport (disposition transitoire pour 2016 - alinéa 4 de l'article 3 du décret n° 016-141) (section B.4)	
Identification	
Entreprise (à compléter dans tous les cas)	
Raison Sociale	
N° SIREN	
Code NACE révisé 2 (ex : 1712 pour l'activité de Fabrication de papier et de carton)	
Adresse	
Complément d'adresse	
Code postal	
Commune	
DREAL/DRIEE où est transmise l'attestation	
<i>Dans le cas 1 uniquement, compléter l'annexe 1 afin de lister l'ensemble des sites bénéficiant du statut électro-intensif de l'entreprise</i>	
Site (sauf cas 1)	
Nom du site	
N° SIRET	
Code NACE révisé 2 (ex : 1712 pour l'activité de Fabrication de papier et de carton)	
N° CART Consommateur (site consommateur directement raccordé au réseau de transport)	
N° CPA de mise en décompte pour un site consommateur (site	

indirectement raccordé au réseau de transport)	
N° CART Producteur (site permettant le stockage de l'énergie en vue de sa restitution ultérieure au réseau)	
Adresse	
Complément d'adresse	
Code postal	
Commune	
Déclarant (à compléter dans tous les cas)	
Civilité	
Nom	
Prénom	
Qualité/fonction (s'il ne s'agit pas du représentant légal)	
Téléphone	
Adresse électronique 1	
Adresse électronique 2	
Adresse électronique 3	
A. Vérification des critères permettant de bénéficier du statut d'électro-intensif (au sens des articles D. 351-1 à D. 351-3)	
Electro-intensité de l'entreprise (cas 1)	
Année sur laquelle sont évalués les critères ¹	
Nombre de kWh consommés du 01/01 au 31/12 (si l'entreprise possède un ou plusieurs site(s) hyper électro-intensif(s) au sens du D. 351-3, leur(s) consommation(s) doi(ven)t être retranchée(s) de celle de l'entreprise - détailler le calcul le cas échéant)	
Montant de la valeur ajoutée produite (€) (si l'entreprise possède un ou plusieurs site(s) hyper électro-intensif(s) au sens du D. 351-3, leur(s) valeur(s) ajoutée(s) doi(ven)t être retranchée(s) de celle de l'entreprise - détailler le calcul le cas échéant)	
Electro-intensité (kWh/€)	
Electro-intensité du site (cas 2 et 3)	
Année sur laquelle sont évalués les critères ²	
Nombre de kWh consommés du 01/01 au 31/12	
Montant de la valeur ajoutée produite (€)	
Electro-intensité (kWh/€)	
Exposition du secteur d'activité à la concurrence internationale (cas 1, 2 et 3)	

¹ L'une des deux dernières années précédant la date de transmission de l'attestation, et par dérogation pour l'année 2016, les années 2013, 2014 ou 2015

² L'une des deux dernières années précédant la date de transmission de l'attestation, et par dérogation pour l'année 2016, les années 2013, 2014 ou 2015

Taux d'exposition du secteur d'activité à la concurrence internationale ¹	
Performance énergétique de l'entreprise (cas 1) ou du site (cas 2 et 3)	
Date de transmission de la première attestation	
Date de certification ISO 50001 (préciser si la certification est en cours) :	
Date de transmission du plan de performance énergétique au préfet de la région d'implantation du site ou du siège social de l'entreprise (sauf s'il s'agit de la première attestation remise)	
<i>Joindre un suivi de l'atteinte des objectifs de performance énergétique (ne s'applique qu'une fois le plan de performance énergétique transmis au Préfet de région d'implantation du site ou du siège social de l'entreprise)</i>	
B. Cas dérogatoires pour l'application du dispositif de réduction du tarif d'utilisation du réseau public de transport	
B.1 Si le site bénéficiaire a moins d'un an d'ancienneté, préciser sa date de création (cas 6)	
<i>B.2 Si le site a connu une modification importante de son profil de consommation et souhaite bénéficier des dispositions du 6° de l'article D.341-9, compléter l'annexe 2 (cas 7)</i>	
<i>B.3 Si le site est alimenté par le même poste d'entrée qu'un autre ou d'autres site(s) et souhaite bénéficier des dispositions du 7° de l'article D.341-9, compléter l'annexe 3 (cas 8)</i>	
<i>B.4 Disposition transitoire pour 2016 (alinéa 4 de l'article 3 du décret n° 016-141): si le site est engagé dans une démarche d'installation d'un dispositif de comptage géré par le gestionnaire du réseau public de transport, joindre les documents l'attestant (cas 9)</i>	
Par la présente attestation, - je certifie conformes les informations renseignées ; - je m'engage à fournir les éléments justificatifs à toute réquisition des agents habilités du ministère chargé de l'énergie.	
Fait à :	Le :
Signature	

Les pièces à joindre à l'attestation :

- Annexe(s) 2059-E pour le montant de la valeur ajoutée, ou tout autre document de comptabilité analytique ou relatif à l'entité juridique dont il relève, dans le cas où le site ne produit pas de valeur ajoutée au sens de l'article 1586 sexies du code général des impôts
- Extrait Kbis de l'entreprise
- Document de suivi de l'atteinte de l'objectif de performance énergétique
- Autres justificatifs (cas B.1, B.2, B.3 et B.4 notamment)

¹Calculé par la Commission Européenne dans la colonne « Trade intensity » du document « Results of carbonleakageassessments for 2015-19 list (based on NACE Rev.2) as sent to the Climate Change Committee on 5 May 2014 »

Annexe 1 : à compléter dans le cas d'une entreprise électro-intensive au sens de l'article D.351-1

Lister l'ensemble des sites de l'entreprise susceptibles de bénéficier d'une réduction sur le TURPE

	Site n°1	Site n°2	Site n°3	Site n°4	Site n°5
Nom du site					
N° SIRET					
N° CART Consommateur ¹					
N° CPA de mise en décompte pour un site consommateur ²					
Adresse					
Complément d'adresse					
Code postal					
Commune					

¹Site consommateur directement raccordé au Réseau de Transport

²Site indirectement raccordé au Réseau de Transport

Annexe 2 : à compléter en cas de modification importante du mode de consommation du site au sens du 6° de l'article D.341-9

Si votre demande de bénéficier des réductions de tarif de transport concerne l'année N :

1. Indiquez le profil de consommation sur la base des données constatées sur les trois dernières années (N-4 à N-2¹) :

- Moyenne des deux meilleures années sur les trois dernières de la durée d'utilisation du réseau public de transport d'électricité en application du 2° de l'article D. 341-9 (en heures) :.....
préciser quelles années ont été retenues :
- Moyenne des deux meilleures années sur les trois dernières de la valeur du taux d'utilisation en heures creuses du réseau public de transport d'électricité en application du 3° de l'article D. 341-9 (en %) :.....
préciser quelles années ont été retenues :

2. Indiquez le profil de consommation sur la base des données constatées et/ou anticipées sur la dernière année N-1 :

Remplissez l'un ou l'autre tableau selon que votre nouveau profil de consommation est stable ou anticyclique.

- Profil stable :

	Valeur constatée sur la période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre ²	Valeur anticipée du 1 ^{er} janvier au 31 décembre ³
Durée d'utilisation du réseau public de transport d'électricité en application du 2° de l'article D. 341-9 (en heures)		
Energie soutirée		
Valeur maximale de la moyenne glissante sur 24h des puissances appelées		

¹Si la demande porte sur l'année 2016, les données sont constatées sur les années 2013, 2014, 2015

²Ne pas renseigner pour une demande portant sur l'année 2016

³Pour l'année 2016, la demande étant faite en 2016, les valeurs sont constatées et non anticipées sur l'année 2015

- Profil anti-cyclique :

	Valeur constatée sur la période du 1 ^{er} janvier au 30 septembre ⁴	Valeur anticipée du 1 ^{er} janvier au 31 décembre ⁵
Taux d'utilisation en heures creuses du réseau public de transport d'électricité en application du 3 ^o de l'article D. 341-9 (en %)		
Energie soutirée en heures creuses		
Energie soutirée en heures creuses d'été		
Energie soutirée		

3. Eléments expliquant la modification du mode de consommation (fournir tout justificatif à l'appui des valeurs anticipées renseignées dans les tableaux ci-dessus, par exemple modification du processus industriel, de l'organisation du travail, ...) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

⁴Idem note 2
⁵Idem note 3

Annexe 3 : à compléter dans le cas de sites alimentés par un même poste d'entrée, souhaitant bénéficier des dispositions du 7° de l'article D.341-9

1. Liste des sites concernés

	Site n°1	Site n°2	Site n°3	Site n°4	Site n°5
Nom du site					
N° SIRET					
N° CART Consommateur ¹					
N° CPA de mise en décompte pour un site consommateur ²					
Adresse					
Complément d'adresse					
Code postal					
Commune					

2. Nom du poste d'entrée géré par le gestionnaire du réseau public de transport d'électricité alimentant ces sites (tel qu'il figure dans le contrat CART) :
3. Description de l'actionnariat des entreprises auxquelles appartiennent les sites, en remontant jusqu'à l'actionnaire ultime (joindre tout document pertinent à cet égard) :

¹Site consommateur directement raccordé au Réseau de Transport

²Site indirectement raccordé au Réseau de Transport